

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué n° CO-007-EMPLOYÉS

15 mars 2020

16h15

Service de garde d'urgence pour les travailleurs de la santé

Le Gouvernement du Québec vient d'annoncer que les CPE d'urgence pour les travailleurs des services essentiels, sont les travailleurs de la santé, seront opérationnels dès lundi.

Les services de garde d'urgence sont un service exceptionnel pour les parents qui n'ont aucune autre alternative. De plus, ils sont réservés aux enfants du personnel du réseau de la santé et des services essentiels. Le personnel visé est celui à l'emploi d'un établissement de santé ou de services sociaux (incluant ceux qui y exercent leur profession) ainsi que les policiers, pompiers, ambulanciers, employés d'Urgence Québec, agents des services correctionnels ou constables spéciaux. Ce service est également offert aux enfants du personnel appelé à assurer le service de garde d'urgence.

Les services de garde d'urgence sont offerts **gratuitement** du 16 au 27 mars 2020 inclusivement. **Ils sont disponibles du lundi au vendredi. Des plages horaires seront ajoutées progressivement, dont le samedi et le dimanche.** Les services sont accessibles aux enfants de 5 ans et moins qui fréquentent un service de garde éducatif. Ils sont également accessibles aux enfants qui fréquentent la maternelle ou le primaire dans un établissement scolaire, qu'il soit public ou privé, francophone ou anglophone.

Pour inscrire votre enfant à un service de garde d'urgence, vous devez suivre l'une des démarches suivantes selon le milieu qu'il fréquente. Votre collaboration est demandée afin d'évaluer la nécessité d'utiliser ce service de garde d'urgence avant de faire une demande.

Milieu de la petite enfance

Pour les enfants qui n'occupent pas une place dans un service de garde reconnu, les parents pourront obtenir une place dans un service de garde pour la période visée par l'état d'urgence sanitaire. Vous pouvez téléphoner au 1 855 336-8568 pour avoir plus d'informations ou allez sur la page Web indiquée à la fin de ce communiqué.

Pour ceux qui fréquentent déjà un service de garde, ils peuvent continuer de l'utiliser selon l'horaire et les conditions habituels.

Milieu scolaire

Si votre enfant fréquente la maternelle ou le primaire (4 à 13 ans), des services de garde d'urgence seront ouverts dans les écoles. Pour inscrire votre enfant, vous devez compléter le formulaire en ligne qui sera disponible à 16 h sur le site indiqué à la fin de ce communiqué. Vous pouvez consulter la liste des établissements ouverts sur ce même site pour faciliter la sélection de votre service d'urgence.

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>

NOTE IMPORTANTE : Les employés de bureau ne sont pas considérés comme travailleurs de la santé. Vous serez rencontrés par votre gestionnaire pour établir les modalités. Pour toute problématique particulière, veuillez communiquer avec votre gestionnaire.